

DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE – DMM 133
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

**DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD
 DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire de GARONS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération, en date du 27 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal délègue au Maire le soin de solliciter les subventions d'investissement pour tout programme d'un montant inférieur à 200 000 €,

Vu les mesures d'accompagnement du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG),

Vu la nécessité de réaliser des travaux de rénovation de l'éclairage public, dont le plan de financement est détaillé, ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Fourniture et pose de 55 luminaires leds	26 655,00 €	Etat (fonds vert) :30 %	8 830,50 €
Fourniture et pose de 4 horloges astronomiques connectées (abonnement compris)	2 780,00 €	SMEG : 30%	8 830,50 €
		Nîmes Métropole	2 355,00 €
		Commune de Garons	9 419,00 €
TOTAL DEPENSES HT	29 435,00 €	TOTAL RECETTES	29 435,00 €

DECIDE

ARTICLE 1 : de solliciter une subvention au SMEG en vue de la rénovation de l'éclairage public, conformément au plan de financement des travaux détaillé ci-dessus et des devis ci-annexés.

ARTICLE 2 : la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet et affichée en mairie sur les panneaux prévus à cet effet.

A Garons, le 30 JAN. 2024

Alain DALMAS

Maire de Garons

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le 30/01/2024

ID : 030-213001258-20240130-DMM_133-AU

S²LOW

CITEOS



Zone Aéroport
30 128 GARONS
Tél : 04.66.70.60.34 - Fax : 04.66.70.60.31

A Garons, le 17/11/2023

Mairie de GARONS

A l'attention d'Alne BASTIDA

DEVIS N°23/683

G3 Programmé 2024 - 75% d'économies d'énergie

N°	DESIGNATION	U	Q	PU €	PT €
130	Horloge astronomique Lora EP NRJ	u	4	650,00	2 600,00 €
131	Abonnement annuel pour une horloge astronomique Lora	u	4	45,00	180,00 €
84	Luminaire type TWEET S1 24 leds bi-puissance ou similaire	u	55	391,00	21 505,00 €
184	Coffret en pied de mât type Minipak de Sogexi ou similaire	u	52	60,00	3 120,00 €
190	Dépose de lanterne sur candélabre	u	58	35,00	2 030,00 €

Conditions Générales :

* Base de prix ... : CPE GARONS 2022-2027

TOTAL HT	29 435,00 €
TVA 20 %	5 887,00 €
MONTANT TTC	35 322,00 €

Bon pour accord le:

Signature:

D.RAYMOND

Responsable d'Affaires

Santerne Camargue SASU au capital de 310 000 €
Siège social : Zone aéroport - 30128 Garons
SIRET 439 487 950 00024/RCS Nîmes B 439 487 950/N° APE 4222 Z